

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 260

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Collège Stéphane Mallarmé à Marseille : lancement d'une opération de restructuration, d'extension et de mise en conformité de l'accessibilité handicapés

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Collèges
0413312150**

SITUATION DU DOSSIER

Le collège Stéphane Mallarmé, situé 35 avenue de la Croix Rouge dans le treizième arrondissement de Marseille, accueille environ 500 élèves.

Ce collège a été construit en 1959 sur le modèle des constructions scolaires à éléments standardisés des architectes Egger-Pouillon. La construction de l'aile abritant le CDI et le gymnase est postérieure (années 1970). Le bâtiment des salles de technologie a été construit en 2004, la demi-pension et les logements de fonction en 2010.

Des problèmes fonctionnels, remontant pour certains à l'origine de l'établissement, d'autres induits par l'évolution en terme de normes, d'effectifs scolaires, ou de pédagogie, ont amené les services compétents du Département, en concertation avec les utilisateurs de l'établissement, à réaliser en mars 2013 une étude de faisabilité.

Cette étude fait apparaître une vétusté et une mauvaise organisation des locaux. Elle démontre qu'il est possible d'atteindre les objectifs du programme pédagogique et d'accueillir l'ensemble des fonctionnalités attendues.

A ce titre, il est prévu des travaux divers de restructuration, de construction et de remise aux normes comme la démolition de l'aile Ouest (bâtiment B) et sa reconstruction en R+1, incluant notamment la création d'une salle polyvalente ; la restructuration partielle d'un autre bâtiment (bâtiment A), l'extension des locaux techniques de maintenance, la rénovation du gymnase et la restructuration des vestiaires, ainsi que la mise en conformité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

En conclusion, l'étude propose la mise en œuvre d'un programme de restructuration et d'extension du collège Stéphane Mallarmé avec la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un coût d'opération d'environ 5,6 M€ T.T.C.

En octobre 2014, la nécessité d'inscrire une notion de phasages et de locaux provisoires porte le coût estimatif des travaux à environ **4,8 M € T.T.C.**, et le coût des prestations intellectuelles à **1,2 M € T.T.C.**, soit un coût prévisionnel d'opération d'environ **6,0 M € T.T.C.** Ces montants ont été actés lors du vote du budget primitif de 2015.

Trois premières études ont alors été réalisées, une étude géotechnique, une étude hydraulique et une étude économique. Ces études montrent l'obligation d'affiner le projet et de réviser le programme de cette opération.

L'étude de sol exige une mise en œuvre de fondations spéciales par micro pieux. L'étude économique précise les surfaces concernées par le projet (1505 m² SU) et les ratios affectés à ce type d'opération : réhabilitation, intervention en site occupé, installations modulaires provisoires....

Pour la réhabilitation et l'extension, il est nécessaire d'intervenir sur les réseaux existants liés aux courants faibles : réorganisation de l'alarme incendie, de l'alarme sonnerie de cours, de la signalétique, du réseau informatique avec possibilité de création d'un sous répartiteur.

Les travaux et le retrait des installations provisoires contraignent aux réaménagements des espaces extérieurs, notamment de toute la cour de récréation. L'obligation d'appliquer la procédure du concours pour la consultation du maître d'œuvre, confirmée par les services de la Direction Juridique en octobre 2014 et non prévue au moment de l'étude de faisabilité, augmente sensiblement le budget de l'opération (+ 7% sur les prestations intellectuelles).

Il est à noter que le remplacement des chaudières du collège prévu par l'étude de faisabilité sera traité indépendamment de cette opération.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est envisagé de lancer l'opération de restructuration, d'extension et de mise en conformité de l'accessibilité handicapés du collège Stéphane Mallarmé à Marseille.

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation pour le lancement de l'opération de restructuration, d'extension et de mise en conformité de l'accessibilité handicapés du collège Stéphane Mallarmé à Marseille :

- les procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre
 - les principaux éléments du programme,
 - le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- et de vous informer du lancement des consultations afférentes à l'opération.

PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES AUTRES QUE LES ASSURANCES ET DE LA MAITRISE D'OEUVRE :

Il est nécessaire de lancer les consultations et notamment de fixer le mode de passation des marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances et de la maîtrise d'œuvre.

Les prestations intellectuelles et certaines prestations nécessaires en cas de dévolution des travaux par corps d'état séparés seront lancées conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

DESIGNATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE :

Un concours de maîtrise d'œuvre doit être lancé pour désigner le maître d'œuvre de cette opération. En application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il sera organisé selon la procédure du concours restreint.

Le nombre de concurrents admis à participer peut être fixé à 5.

PROGRAMME DE L'OPERATION

Le programme de l'opération sera finalisé à l'issue des études préalables.

Les premières études ont permis d'esquisser un programme dont les prestations portent sur de la démolition, reconstruction et extension et de la restructuration de bâtiments existants, avec une mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il convient de préciser que ce programme intégrera un ensemble d'objectifs de nature à répondre aux préoccupations de développement durable.

Les principaux éléments du programme, dont le détail figure en **annexe 1** du présent rapport, sont soumis à votre approbation.

ENVELOPPE FINANCIERE

Compte tenu de la mise à jour de l'étude de faisabilité, du projet affiné et du programme révisé, l'étude économique porte le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 6 000 000 € TTC à **7 812 426,72 € TTC** dont :

1 345 602,72 € TTC pour les prestations intellectuelles,

6 466 824 € TTC pour les travaux

soit une augmentation d'environ 1 812 426,72 € TTC.

Ce montant est susceptible d'être révisé dès que toutes les études préalables auront défini les contraintes de réalisation de l'opération.

Il est à noter que ce rapport de présentation d'opération est à ce stade sans incidence budgétaire.

Une fiche financière, prévisionnelle et détaillée, est jointe en **annexe 2** du présent rapport.

PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait pour le lancement d'une opération au collège Stéphane Mallarmé à Marseille:

- d'approuver le principe d'une opération de restructuration, d'extension et de mise en conformité de l'accessibilité handicapés du collège, et d'engager les procédures nécessaires à la réalisation des prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre,
- de valider les principaux éléments du programme de l'opération, conformément à **l'annexe 1** jointe au présent rapport.
- de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 812 426,72 € conformément à l'annexe 2 jointe au rapport,

En cas d'accord de votre part, je lancerai :

- les consultations pour les marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure du concours, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en fixant le nombre de concurrents admis à participer à 5.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges et de Monsieur le délégué aux Marchés Publics et Délégations de Service Public, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL